

BULLETIN D'ADHESION

Encadré réservé à UPSILON		<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Intervenant
Date de cotisation	___/___/___	Date de signature	___/___/___
Numéro d'adhérent : _____			

Entre :

UPSILON Junior-Entreprise,

Situé Forum Louis Lareng, 118 Route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9,
Représenté par son Président Guilhem CHALARD--PERENNOU,
Ci-après dénommé UPSILON

Et :

Nom : Date de naissance : __/__/____
Prénom : Commune et département de naissance :
Mail :
Téléphone : Nationalité :
Adresse :
.....
.....
Code postal :
Ville :
Ci-après dénommé(e) l'Étudiant

Seulement pour les membres intervenants Numéro de sécurité sociale :

I. Cursus

- Formation suivie cette année :
- As – tu d'autres diplômes ? Si oui, lesquels ?

II. Activités professionnelles

- As – tu un job étudiant cette année ?
- Combien d'heure par semaine cela te prend-t-il ? Et quels sont tes horaires en général ?

III. Intérêt de participation

- Comment as-tu connu UPSILON ?
- Décris l'activité que tu aimerais avoir au sein d'UPSILON :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES ETUDIANTS :

- Bulletin d'adhésion rempli et signé
- Les conditions d'adhésions signées
- Photocopie de la carte étudiante avec le sticker à jour
- Chèque de 5€ à l'ordre d'UPSILON ou **virement bancaire** (IBAN : FR76 1780 7000 1235 42105678 904, BIC : CCBPFRPPTLS) en précisant : « Cotisation + NOM et PRENOM »

Pièces en complément à fournir par les membres intervenants :

- Curriculum Vitae
- Photocopie de la carte d'identité (recto verso) ou passeport en cours de validité
- Photocopie de la carte vitale ou carte d'assurance maladie européenne ou attestation d'assurance avec le numéro de sécurité sociale
-
- RIB (en cas de changement de RIB c'est à l'étudiant d'en informer l'association)

Pièces en complément à fournir par les étudiants étrangers :

- Photocopie du titre de séjour mention « étudiant » ou photocopie du visa long séjour mention « étudiant »

Rejoins – nous sur les réseaux sociaux !



Tu peux nous rapporter ce bulletin d'adhésion complété au local, au Forum Louis Lareng ou alors nous l'envoyer par mail !

A très bientôt !

L'équipe d'UPSILON

Conditions d'adhésion

Il a été préalablement rappelé qu'UPSILON, association loi de 1901, a pour objet de compléter la formation théorique dispensée à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier par des applications pratiques en entreprise à vocation pédagogique.

Elle met en œuvre l'ensemble de ses moyens pour proposer à ses adhérents des missions pratiques conformément à son objet social.

Dans le respect du contrat d'association, l'Étudiant a vocation à bénéficier de l'activité d'UPSILON. Il certifie avoir accès à un exemplaire des Statuts et du Règlement Intérieur d'UPSILON, atteste y adhérer et s'engage à s'y conformer.

Article 1 : OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT

L'Étudiant a pour obligation de fournir les documents nécessaires à la constitution et à la mise à jour de son dossier étudiant. Il atteste être étudiant de l'établissement Université Toulouse III – Paul Sabatier et s'engage à faire connaître à UPSILON toute modification intervenant dans son cursus universitaire ou scolaire, ainsi que tout changement de coordonnées et informations pouvant faire évoluer son statut d'étudiant (adresse, téléphone, adresse e-mail, droits de sécurité sociale étudiante, etc.).

L'Étudiant s'engage à ne divulguer à des tiers aucune information obtenue lors de sa collaboration avec UPSILON, en particulier les informations relatives à ses clients et à son organisation interne.

Article 2 : PARTICIPATION ÉVENTUELLE À DES MISSIONS PÉDAGOGIQUES

En sa qualité d'adhérent d'UPSILON, l'Étudiant peut choisir de participer à une ou plusieurs missions pédagogiques confiées par un client à UPSILON dans le cadre du complément de formation

consistant à l'application pratique des concepts théoriques dispensés à l'Étudiant par Université Toulouse III – Paul Sabatier.

Cette participation pourra donner lieu au versement d'une rétribution. Dans ce cas, le versement de cette rétribution fera l'objet de la remise d'un Bulletin de Versement. Ce document ne recouvrera en aucun cas le caractère de bulletin de salaire au titre d'un emploi salarié, mais il aura uniquement pour objet d'attester le versement des cotisations sociales dues conformément au statut spécifique des Junior-Entreprises.

Un Récapitulatif de Mission viendra définir les modalités d'intervention de l'Étudiant sur la mission confiée à UPSILON.

Article 3 : PERTE DE LA QUALITÉ D'ADHÉRENT

En cas de non-respect par l'Étudiant de l'une de ses obligations, et plus généralement pour tout préjudice causé à UPSILON, cette dernière se réserve le droit de prendre à son encontre des mesures prévues par son Règlement Intérieur et ses Statuts.

À tout moment, l'Étudiant peut mettre fin à son adhésion de sa propre initiative. Il tiendra UPSILON informée de sa décision dans un délai de 2 semaines. La cotisation éventuellement payée reste due.

Document fait à Toulouse en deux exemplaires,

le

Prénom et NOM de l'Étudiant :

.....

Signature :

Document pour UPSILON

Conditions d'adhésion

Il a été préalablement rappelé qu'UPSILON, association loi de 1901, a pour objet de compléter la formation théorique dispensée à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier par des applications pratiques en entreprise à vocation pédagogique.

Elle met en œuvre l'ensemble de ses moyens pour proposer à ses adhérents des missions pratiques conformément à son objet social.

Dans le respect du contrat d'association, l'Étudiant a vocation à bénéficier de l'activité d'UPSILON. Il certifie avoir accès à un exemplaire des Statuts et du Règlement Intérieur d'UPSILON, atteste y adhérer et s'engage à s'y conformer.

Article 1 : OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT

L'Étudiant a pour obligation de fournir les documents nécessaires à la constitution et à la mise à jour de son dossier étudiant. Il atteste être étudiant de l'établissement Université Toulouse III – Paul Sabatier et s'engage à faire connaître à UPSILON toute modification intervenant dans son cursus universitaire ou scolaire, ainsi que tout changement de coordonnées et informations pouvant faire évoluer son statut d'étudiant (adresse, téléphone, adresse e-mail, droits de sécurité sociale étudiante, etc.).

L'Étudiant s'engage à ne divulguer à des tiers aucune information obtenue lors de sa collaboration avec UPSILON, en particulier les informations relatives à ses clients et à son organisation interne.

Article 2 : PARTICIPATION ÉVENTUELLE À DES MISSIONS PÉDAGOGIQUES

En sa qualité d'adhérent d'UPSILON, l'Étudiant peut choisir de participer à une ou plusieurs missions pédagogiques confiées par un client à UPSILON dans le cadre du complément de formation

consistant à l'application pratique des concepts théoriques dispensés à l'Étudiant par Université Toulouse III – Paul Sabatier.

Cette participation pourra donner lieu au versement d'une rétribution. Dans ce cas, le versement de cette rétribution fera l'objet de la remise d'un Bulletin de Versement. Ce document ne recouvrera en aucun cas le caractère de bulletin de salaire au titre d'un emploi salarié, mais il aura uniquement pour objet d'attester le versement des cotisations sociales dues conformément au statut spécifique des Junior-Entreprises.

Un Récapitulatif de Mission viendra définir les modalités d'intervention de l'Étudiant sur la mission confiée à UPSILON.

Article 3 : PERTE DE LA QUALITÉ D'ADHÉRENT

En cas de non-respect par l'Étudiant de l'une de ses obligations, et plus généralement pour tout préjudice causé à UPSILON, cette dernière se réserve le droit de prendre à son encontre des mesures prévues par son Règlement Intérieur et ses Statuts.

À tout moment, l'Étudiant peut mettre fin à son adhésion de sa propre initiative. Il tiendra UPSILON informée de sa décision dans un délai de 2 semaines. La cotisation éventuellement payée reste due.

Document fait à Toulouse en deux exemplaires,

le

Prénom et NOM de l'Étudiant :

.....

Signature :

Document pour l'Étudiant